



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 13/2006  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Gestion et Comptes 2005 du  
Fonds culturel Riviera**

**Séance de la commission :      jeudi 11 mai 2006, à 18h.00  
à Jongny**

Vevey, le 11 mai 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2005 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

### **Cadre général**

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes du district.

Elle est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### **Comptes 2005**

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Avec l'entrée en vigueur de la convention, le montant prévu pour la législature en cours, est fixé à fr. 48.- par habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2004, les revenus pour 2005 se sont élevés à fr. 3'316'032.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. Le montant global de ces subventions pour 2005 s'est élevé à fr. 3'133'560.-.

Par ailleurs, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention. En 2005, il a été fait usage de cette possibilité à quatre reprises, à savoir pour Rivièr'Arts, Espace Guinguette, Théâtre Montreux Riviera et le Festival Franz Schubert mil.828. Le montant total des soutiens ponctuels s'élève à fr. 70'000.-.

De plus, dans le cadre des réflexions relatives à la refonte de l'Agenda régional, un montant de fr. 5'304.- a été attribué pour un concours de graphistes, ainsi qu'un montant de fr. 5'000.- pour le graphiste lauréat.

A ces montants, se sont ajoutées les charges relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant s'est élevé à fr. 22'536.25. Cependant, les prestations du Service des affaires intercommunales effectuées pour le nouvel Agenda régional, et dont le montant s'élève à fr. 11'104.50, ne sont pas facturées.

Les comptes 2005 font donc apparaître un total de charges de fr. 3'236'400.25, pour un total de revenus de fr. 3'341'032.-. Le solde disponible au 31 décembre 2005 est de fr. 104'631.75 et sera redistribué aux communes courant 2006.

### **Conclusions**

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis no 13/06, du 11 mai 2006 sur la gestion et les comptes 2005 du Fonds culturel Riviera

**VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **d é c i d e**

d'adopter la gestion et les comptes 2005 du Fonds culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

### **Annexes :**

- Rapport d'activités 2005 du Fonds culturel Riviera
- Comptes 2005 du Fonds culturel Riviera

Municipale déléguée : Mme Madeleine Burnier, Municipale-directrice de la Culture, de la jeunesse et des sports

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, et en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur suite à son adoption par les dix conseils communaux du district fin 2002 et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003. Le montant pour 2005 a été maintenu à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional.

Les organes du fonds, élus pour la durée de la présente législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Gaston Barman, conseiller municipal à Corseaux, le secrétariat et la gestion étant assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI). Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Gaston Barman, président du CA, Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey, M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

### ACTIVITÉS 2005

Le BE s'est réuni à sept reprises pour traiter des affaires courantes (budget, comptes, etc.); il a également procédé à l'examen préalable des demandes de soutien ponctuel déposées par diverses institutions culturelles.

De plus, l'année 2005 a vu la poursuite du mandat donné en septembre 2004, par le CA du Fonds culturel Riviera, au délégué culturel de Vevey (M. Stoll) et à MVT d'établir un bilan de la formule actuelle de l'Agenda culturel et de proposer de nouvelles pistes de réflexion. Après plusieurs séances de travail, qui ont notamment abouti à la validation d'un cahier des charges par le BE du fonds, un appel d'offre a été lancé auprès de plusieurs agences de graphisme, dans le but de concevoir une nouvelle ligne graphique de l'Agenda régional (à partir de la base de données préexistante de MVT), et ce, pour 6 numéros par année.

Lors de sa séance du 30 septembre 2005, et sur la base des maquettes établies par les graphistes, le BE du fonds a retenu le projet de l'agence NOT SO NOISY.

Le BE du fonds a chargé M. Stoll d'obtenir différentes offres auprès d'entreprises spécialisées, tant pour l'impression que pour la distribution de l'Agenda culturel régional sur l'ensemble du district, voire plus largement; deux solutions ont été présentées au CA du 14 décembre 2005.

Le CA s'est quant à lui réuni à trois reprises, respectivement en avril, septembre et décembre. Conformément à ses compétences, il a examiné puis adopté les comptes 2004 et le budget 2006 et il a procédé à l'attribution des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds.

Le CA a également procédé à l'examen des demandes de soutien ponctuel. Sur la base de la convention et des critères définis pour un soutien ponctuel, six demandes ont fait l'objet d'un préavis positif et ont été soumises pour décision aux dix municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Ces demandes émanaient de :

- Rivier'Arts
- Espace Guinguette
- TMR (30<sup>ème</sup> anniversaire)
- Festival Franz Schubert mil.828 (association Contrepoint)
- 40<sup>ème</sup> anniversaire du Montreux Jazz Festival (MJF)
- 60<sup>ème</sup> saison du Septembre Musical

Précisons que les manifestations du MJF et du Septembre Musical se déroulant en 2006, les subventions du fonds seront versées en 2006.

Cinq autres institutions ont vu leurs demandes de soutiens ponctuels refusées, à savoir, le Théâtre de La Grenette, la Semaine internationale de piano, ATAC - Rocking Chair, Cinérive - la Lanterne magique, ainsi que le Musée de la photographie.

De plus, les membres du CA se sont prononcés favorablement pour la réactualisation et la poursuite du projet d'Agenda culturel régional; à cet effet, une augmentation du budget de l'Agenda à Fr. 130'000.- a été admise.

Quant à la commission intercommunale de gestion, elle s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2004 et en octobre pour l'examen du budget 2006, en présence du BE. Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, Mme Annelise Dutoit Weidmann, conseillère communale à Jongny en a été la présidente et Mme Thérèse Volet, conseillère communale à Corsier, le rapporteur de la première séance. Pour la dernière séance, Mme Thérèse Volet, devenue membre, et Mme Danièle Widder, suppléante, en ont assuré le secrétariat. La commission a recommandé l'adoption des comptes 2004 et du budget 2006 aux conseils communaux du district.

Les comptes 2005 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3.3 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 11 institutions bénéficiaires sont restés inchangés par rapport aux comptes 2003 et 2004, soit un peu plus de Fr. 3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds à des soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 70'000.-. Le solde disponible d'un montant d'environ Fr. 104'000.- sera redistribué aux communes courant 2006.

**FONDS CULTUREL RIVIERA  
COMPTES 2005**

<b>Solde disponible au 1er janvier 2005</b>		<b>94'394.90</b>
<b>Provision Art Forum 2004</b>		<b>25'000.00</b>
<b>ENCAISSEMENTS (fr. 48.-/hab)</b>	Population au 31.12.04	
Blonay	5'209	250'032.00
Chardonne	2'685	128'880.00
Corseaux	2'091	100'368.00
Corsier	3'081	147'888.00
Jongny	1'305	62'640.00
Montreux	22'831	1'095'888.00
St-Légier	4'325	207'600.00
La Tour-de-Peilz	10'435	500'880.00
Vevey	16'321	783'408.00
Veytaux	801	38'448.00
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>69'084</b>	<b>3'316'032.00</b>
Ristourne aux communes sur participation 2004		94'394.90
		<b>3'341'032.00</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Subventions aux institutions</b>		
Auditorium Stravinski		816'000.00
Fondation Arts Spectacles		1'176'000.00
Théâtre Montreux-Riviera		386'000.00
Concours Clara Haskil		21'000.00
Montreux Choral Festival		50'000.00
Compagnie Nomades		100'000.00
Festival du Rire Montreux		60'000.00
Art Forum		50'000.00
Festival images		163'000.00
Septembre Musical		180'000.00
Association musées Riviera		67'000.00
Agenda régional (4 numéros)		64'560.00
<b>Total subventions</b>		<b>3'133'560.00</b>
<b>Soutiens ponctuels</b>		
RivièreArts		5'000.00
Espace Guinguette		5'000.00
TMR		50'000.00
Festival Franz Schubert mil.828		10'000.00
<b>Total soutiens ponctuels</b>		<b>70'000.00</b>
"Concours" graphistes Agenda Régional		5'304.00
Mandat graphiste		5'000.00
Prestations SAI		22'536.25
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3'236'400.25</b>
<b>Solde disponible au 31 décembre 2005</b>		<b>104'631.75</b>
Utilisation du solde : redistribution aux communes		104'631.75
<b>Solde disponible au 1er janvier 2006</b>		<b>0.00</b>

Vevey, le 28 mars 2006